



S . A . T

Syndicat Armagnac Ténarèze
Services des Eaux et des Assainissements

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le - 2 AVR. 2026

ID : 032-253200240-20260317-2026_176-BF

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat Armagnac Ténarèze. Elle sera disponible sur le site internet du syndicat sat32.fr

Eléments de contexte

Le Syndicat Armagnac Ténarèze (SAT) est un **syndicat mixte fermé à la carte** (article L.5212-16 du CGCT).

Chaque membre peut, dans la limite de son territoire, transférer au Syndicat Armagnac Ténarèze, tout ou partie des compétences exercées par celui-ci.

Son objectif est de garantir aux usagers la qualité, la continuité et la pérennité des services d'eau potable et d'assainissement, tout en contenant le prix de ces services.

Il assure en effet la production, le traitement et la distribution de l'eau potable pour les communes de Beaumont, Bretagne-d'Armagnac, Castelnau-d'Auzan-Labarrère, Cazeneuve, Eauze, Fourcès, Gondrin, Lagraulet-du-Gers, Laressingle, Larroque-sur-l'Osse, Lauraët, Montréal, Mouchan, Réans, ainsi que l'assainissement collectif et non collectif (sauf pour les communes de Beaumont, Larressingle et Mouchan relevant de la Communauté de communes de la Ténarèze pour la gestion de l'assainissement non collectif et Réans relevant de la Communauté de communes du Grand Armagnac).

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, la Communauté de communes du Grand Armagnac adhère également pour les communes de Bascous, Courrensan, Lannepax, Noulens, Ramouzens et Séailles.

L'exploitation de ces services est gérée en **Régie**.

La **principale ressource** du syndicat est la **vente d'eau**.

Le syndicat fonctionne avec le budget principal, Eau potable, et deux budgets annexes, Assainissement collectif et Assainissement non collectif, conformément à la nomenclature comptable M49.

Au 1^{er} janvier 2025, le Service public d'eau potable desservait **6 836 abonnés**, contre 6881 au 1^{er} janvier 2024 (-45), pour **une population totale de 10 684 habitants** au 1^{er} janvier 2025 contre 10 624 habitants au 1^{er} janvier 2024 (+60).

Présentation des comptes financiers uniques 2025

Les trois comptes financiers uniques 2025 (CFU) soumis au vote du Conseil syndical le 11 mars 2026 présentent, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution des budgets de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif par le Président.

Ces comptes retracent l'ensemble des opérations, quelle que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le compte financier unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Président et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leur prérogatives respectives.

Ces CFU structurés en sections de fonctionnement et d'investissement, retracent l'ensemble des mandats et titres de recettes du Syndicat Armagnac Ténarèze.

1/COMPTE FINANCIER UNIQUE CONSOLIDE

Le **compte financier unique consolidé** comprenant le compte financier unique du budget principal de l'eau potable et les comptes financiers uniques des budgets annexes de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif se présente de la manière suivante :

Libellés	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)
Résultats reportés	2 870.30	437 723.25	64 343.99	659 666.21	67 214.29	1 097 389.46
Opération de l'exercice	4 987 495.88	5 802 699.20	1 545 224.31	1 441 303.09	6 532 720.19	7 244 002.29
TOTAUX	4 990 366.18	6 240 422.45	1 609 568.30	2 100 969.30	6 599 934.48	8 341 391.75
Résultats de clôture		1 250 056.27		491 401.00		1 741 457.27
Restes à réaliser			176 660.84	135 795.33	176 660.84	135 795.33
TOTAUX CUMULES	4 990 366.18	6 240 422.45	1 786 229.14	2 236 764.63	6 776 595.32	8 477 187.08
RESULTATS DEFINITIFS		1 250 056.27		450 535.49		1 700 591.76

2/COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EAU

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat global de **1 655 034.68 €** se décomposant comme suit :

- ✓ Fonctionnement : 1 093 364.55 €
- ✓ Investissement : 560 249.14 € (hors restes à réaliser)

2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

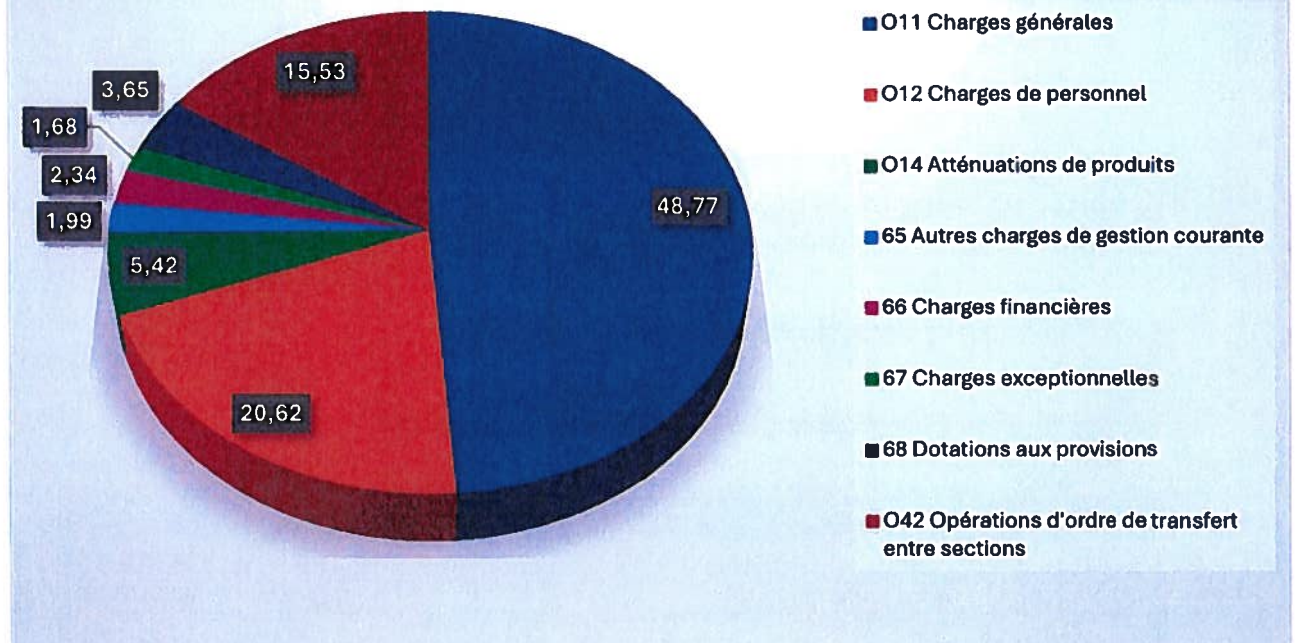
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services du syndicat.

2.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à **3 876 715.03 €**

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	Réalisés	
O11	Charges à caractère générale	2 093 852	1 890 813.98	48.77%
60	Achats	624 004	438 229.41	
61	Services extérieurs (locations, entretien bâtiments...)	406 246	327 225.34	
62	Autres services extérieurs (affranchissements, télécom, reversement budg. Ass.coll.)	980 409	1 043 645.23	
63	Impôts et taxes	83 193	81 714.00	
O12	Charges de personnel	872 776	799 262.47	20.62%
O14	Atténuations de produits	210 107	210 107.00	5.42%
65	Autres charges de gestion courante	133 359	76 842.22	1,99%
	<i>Total des dépenses de gestion des services</i>	3 310 094	2 977 025.67	
66	Charges financières	93 649	90 809.83	2,34%
67	Charges exceptionnelles	63 000	65 312.88	1,68%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	141 625	141 624.12	3.65%
O22	Dépenses imprévues	100 000		
	<i>Total des dépenses réelles d'exploitation</i>	3 708 368	3 274 772.50	
O23	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	603 490	601 942.53	15.53%
	<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>	603 490	601 942.53	
	TOTAL	4 311 858	3 876 715.03	100,00%
	<i>D002 Déficit d'exploitation reporté N-1</i>			

Dépenses de fonctionnement 2025



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services.

Il comprend l'eau, l'électricité, le téléphone, le carburant, les fournitures administratives, les frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les primes d'assurances, les prestations d'intervenants extérieurs (honoraires d'avocat et divers...), mais également la part reversée au budget de l'assainissement collectif sur les factures d'eau pour un montant de **917 550.93 €** (article 6288) et une partie des versements à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour un montant de **80 807.00 €**.

Le coût de l'énergie entre pour **230 149.34 €** dans le chapitre 011, soit pour 12.17 %, contre 330 068.27 € en 2024 (18.45%).

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisse de retraite, médecine du travail et assurance du risque statutaire).

Les charges de personnel représentent 20.62% des dépenses totales, contre 21.88 % en 2024 et 24.40 % des dépenses réelles d'exploitation, contre 25.70 % en 2024.

Cette baisse s'explique notamment par le passage à temps partiel d'un agent administratif, malgré le glissement vieillesse technicité. Fin 2025, les effectifs du service de l'eau étaient de 14 agents, correspondant à 13.6 ETP.

Chapitre 014 : L'atténuation de produits de **210 107.00 €** est essentiellement constituée par le reversement de la redevance de l'eau à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette dernière se calcule sur les encaissements des ventes d'eau de l'année n-1.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus du SAT pour 24 485.88 € et le solde de 52 356.34 € représente l'admission de créances en non-valeurs ou des créances éteintes.

Chapitre 66 : Ce chapitre représente les intérêts de la dette, ICNE compris.

Chapitre 67: Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs ou sur l'année en cours.

Chapitre 68: Ce chapitre concerne les provisions pour dépréciation des éléments d'actif circulants. 141 624.12 € ont été provisionnés en 2025.

Tous ces chapitres constituent les dépenses réelles d'exploitation du syndicat.

Structure de la dette :

La dette est composée de 8 emprunts contractés à taux fixe.

En 2025, un emprunt de 221 000 € a été réalisé auprès de l'AFL au taux de 4.12 % sur une durée de 40 ans.

- Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 3 597 442.25 €.
- Annuité 2025 : 483 650.13 €
Capital : 388 872.88€ Intérêts : 94 777.25€
- Dernière annuité : 2065
- Capacité de désendettement : 2.76* ans (pour mémoire 5.83 ans en 2024)

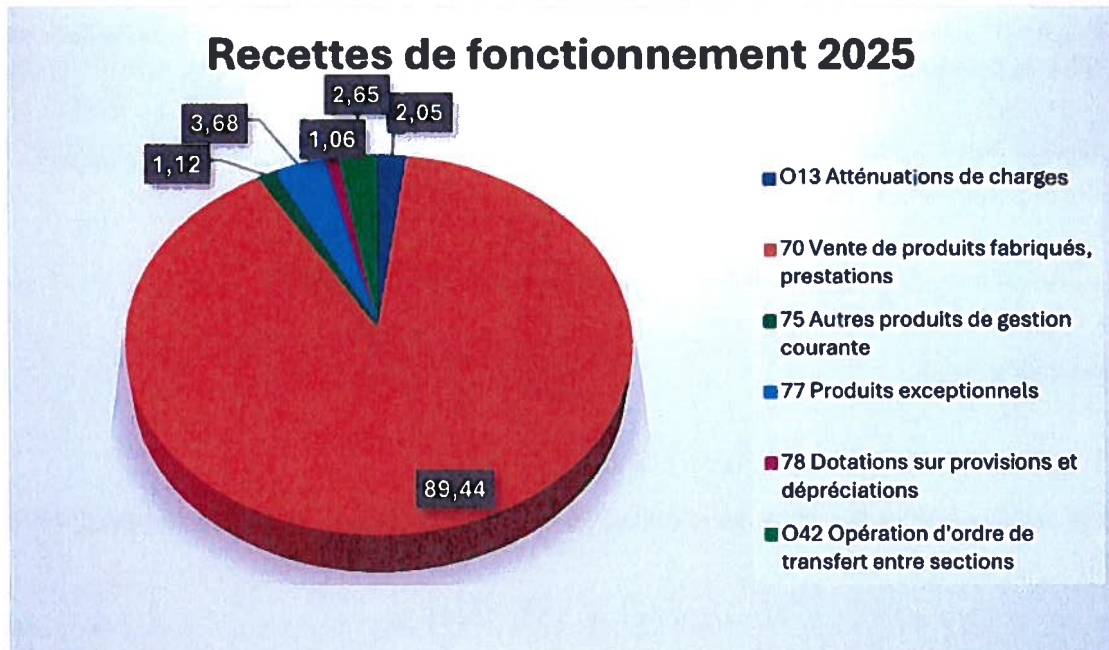
*Le seuil d'alerte se situe à 12 ans.

Le niveau de l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors travaux en régie) atteint 1 284 614.96 € contre 644 866.96 € en 2024.

Le chapitre O42 retrace les opérations d'ordre entre sections, notamment l'amortissement des immobilisations à hauteur de 601 942.53 €.

2.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	Réalisés	
O13	Atténuations de charges	95 000.67	95 711.85	2.05%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	3 568 460	4 188 709.60	89.44%
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	60 000	52 732.21	1.12%
<i>Total des recettes de gestion des services</i>		3 723 460.67	4 337 153.66	
76	Produits financiers		27.64	
77	Produits exceptionnels	80 000	172 100.17	3.68%
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations	100 567	50 105.99	1.06%
<i>Total des recettes réelles d'exploitation</i>		3 904 027.67	4 559 387.46	
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	121 442	124 303.79	2.65%
<i>Total des recettes d'ordre d'exploitation</i>		121 442	124 303.79	
TOTAL		4 025 469.67	4 683 691.25	100,00%
<i>RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1</i>		286 388.33		



Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts de maladie et accidents de travail, ainsi que la reprise du stock pour 65 342.39 €.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la vente de l'eau et les autres produits de service (locations de compteurs, locations diverses...)

Chapitre 75 : Il concerne les loyers des antennes de téléphonie et les remboursements des Douanes dans le cadre de la TICFE et du plan de résilience.

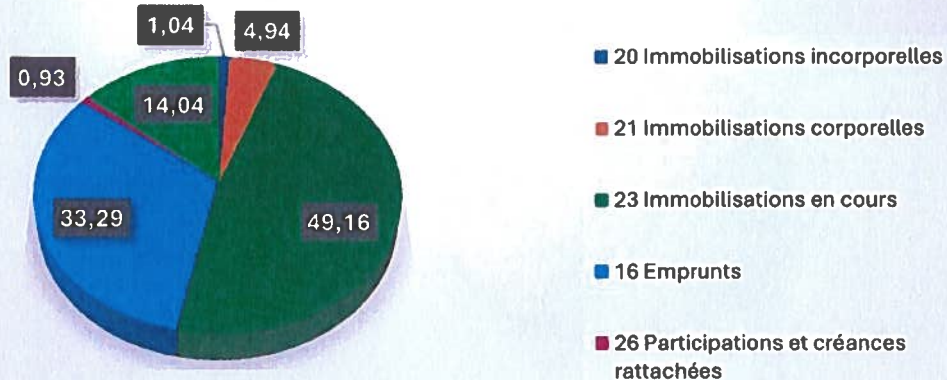
Chapitre 77 : Ce dernier concerne les recouvrements sur les créances admises en non-valeur, le produit de cession de compteurs et un remboursement de l'URSSAF pour 153 217.00 €.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	Réalisés	
20	Immobilisations corporelles	26 000.08	12 000	1.04%
21	Immobilisations corporelles	508 296	57 641.87	4.94%
23	Immobilisations en cours	655 500	574 152.01	49.16%
<i>Total des dépenses d'équipement</i>		1 189 796.08	643 793.88	
16	Emprunts et dettes assimilées	391 325	388 872.88	33.29%
26	Participations et créances rattachées	10 900	10 900	0.93%
O20	Dépenses imprévues			
<i>Total des dépenses financières</i>		402 900	399 772.88	
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>		1 592 021.08	1 043 566.76	
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 442	124 303.79	10.64%
O41	Opérations patrimoniales			
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		121 442	124 303.79	
TOTAL		1 713 463.08	1 167 870.55	100,00%
<i>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>				

Dépenses d'investissement 2025



Le chapitre 23 correspond aux travaux de renforcement de l'antenne de Fourcès.

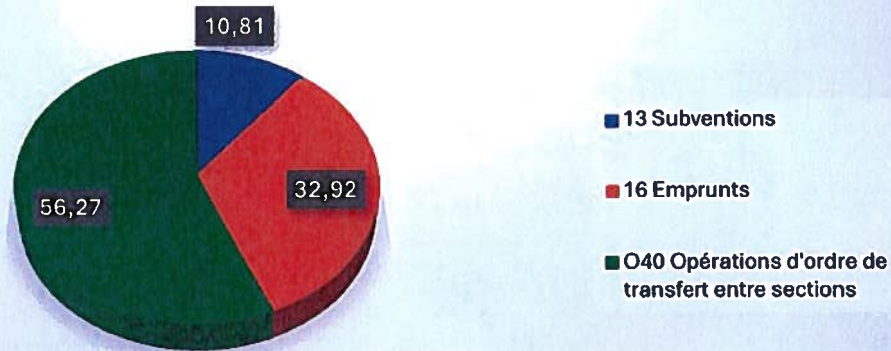
Globalement les investissements 2025 s'élèvent à **643 793.88 €** et les restes à réaliser à **134 374.34 €**.

2.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	Réalisés	
13	Subventions d'investissement	192 000	115 649.87	10.81%
16	Emprunts et dettes assimilées	351 452.41	352 100.00	32.92%
<i>Total des recettes d'équipement</i>		543 452.41	467 749.87	
<i>Total des recettes financières</i>				
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>		543 452.41	467 749.87	
21	<i>Virement de la section d'exploitation</i>			
O40	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	603 490	601 942.53	56.27%
O41	<i>Opérations patrimoniales</i>			
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		603 490	601 942.53	
TOTAL		1 146 942.41	1 069 692.40	100,00%
<i>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		658 427.29		

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à **135 795.33 €**. Il s'agit du solde de la DSIL obtenue sur le projet de la télé relève et de la subvention de l'Agence de l'Eau pour Fourcès.

Recettes d'investissement 2025



3/COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement collectif fait apparaître un résultat global de **97 149.48 euros** se décomposant comme suit :

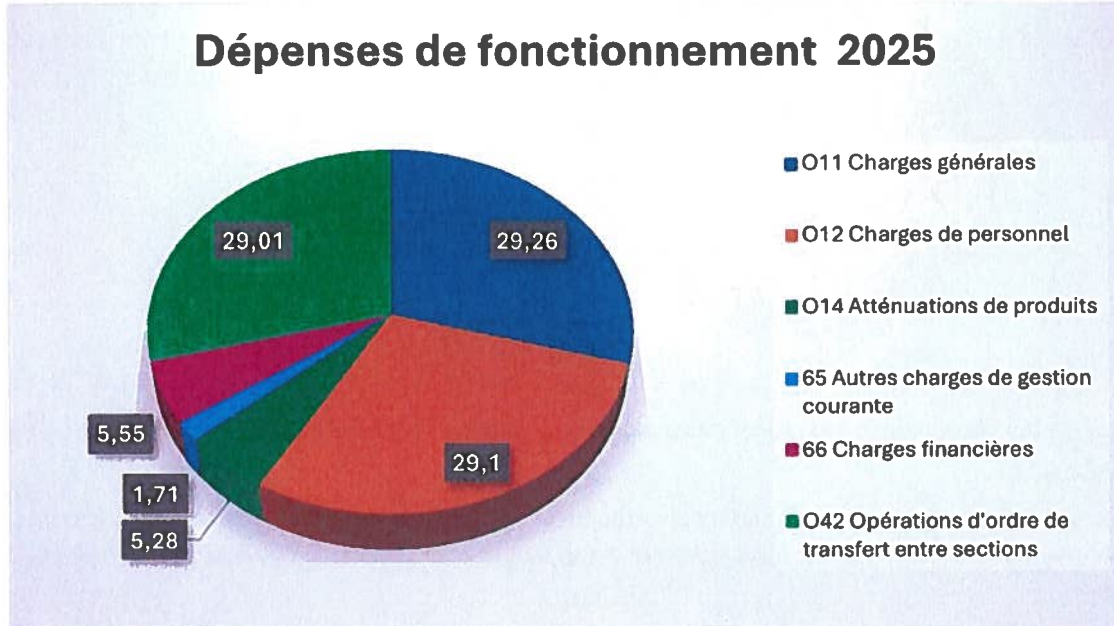
- ✓ Fonctionnement : 164 536.54 €
- ✓ Investissement : - 67 387.06 €

3.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	Réalisés	
O11	Charges à caractère générale	355 190	309 959.08	29.26%
60	Achats	150 317	109 163.55	
61	Services extérieurs (locations, entretien bâtiments...)	195 823	192 550.29	
62	Autres services extérieurs (affranchissements, télécom, reversement budg. Ass.coll.)	9 050	8 245.24	
63	Impôts et taxes			
O12	Charges de personnel	318 875	308 210.85	29.10%
O14	Atténuations de produits	55 950	55 946.00	5.28%
65	Autres charges de gestion courante	8 943	18 584.91	1.71%
<i>Total des dépenses de gestion des services</i>		738 958	692 700.84	
66	Charges financières	59 113	59 112.79	5.55%
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux provisions et dépréciations	90	90	
O22	Dépenses imprévues			
<i>Total des dépenses réelles d'exploitation</i>		798 161	751 813.63	
O23	<i>Virement à la section d'investissement</i>	12 000		
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	308 277	307 266.70	29.01%
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		320 277	307 266.70	
TOTAL		1 519 949	1 059 080.33	100,00%
<i>D002 Déficit d'exploitation reporté N-1</i>				

Les chapitres du budget de l'assainissement collectif se comportent comme ceux du budget de l'eau.

6 agents sont affectés au service de l'assainissement collectif. Ramenés au total des dépenses, cela représente 29.26 %, et aux seules dépenses réelles à 40.99 % contre 40.82 % en 2024.



4 emprunts constituent la dette à taux fixes. Il n'y a pas eu d'emprunts en 2025, comme en 2024.

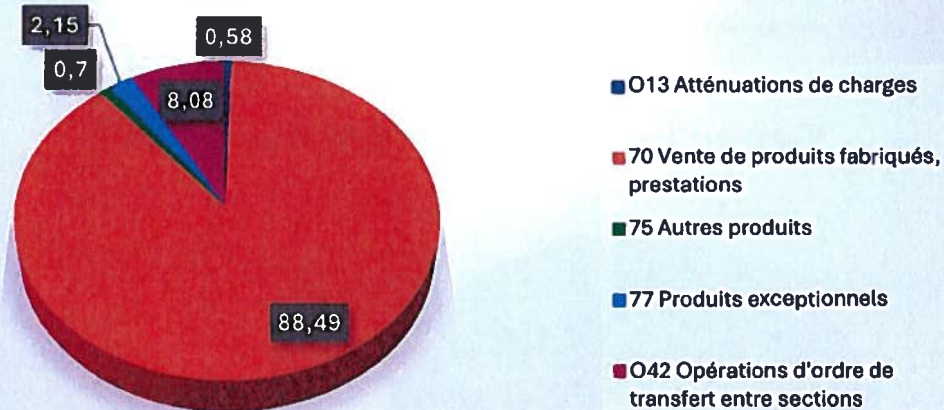
- Le capital restant dû au 31/12/2025 est de **2 133 786.79 €**.
- Annuité 2025 : 318 582.07 €
Capital : 256 603.19€ Intérêts : 61 978.88€
- Dernière annuité : 2037
- Capacité de désendettement : 9.13* ans (*pour mémoire 12.41 ans en 2024*)

* Le seuil d'alerte se situe à 12 ans

3.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	Réalisés	
O13	Atténuations de charges	5 000.08	6 190.33	0.58%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	875 156	948 792.56	88.49%
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante		7 498.10	0.70%
<i>Total des recettes de gestion des services</i>		880 156.08	962 480.99	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		22 869.00	2.15%
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations	182	286.91	0%
<i>Total des recettes réelles d'exploitation</i>		880 338.08	985 636.90	
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	86 765	86 735.05	8.08%
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		86 765	86 735.05	
TOTAL		967 103.08	1 072 371.95	100,00%
<i>RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1</i>		<i>151 334.92</i>		

Recettes de fonctionnement 2025



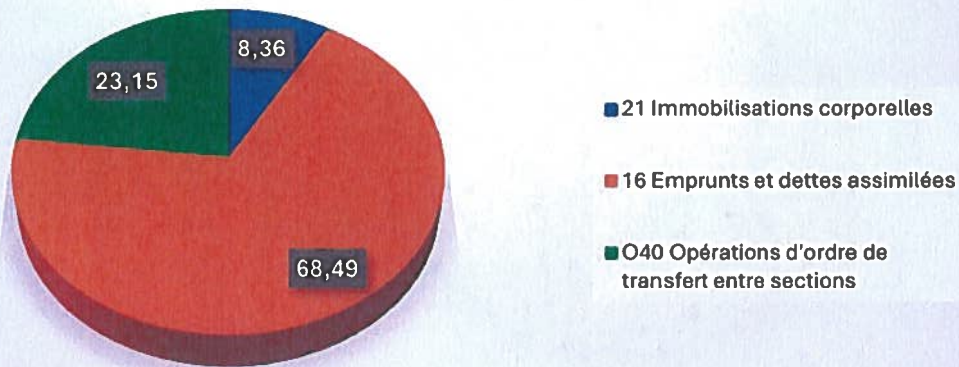
Ce budget bénéficie d'un reversement d'une partie de la vente d'eau depuis le budget principal à hauteur de **917 550.93 €**.

Le niveau de **l'épargne brute** (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie) continue d'augmenter pour s'établir à **233 823.27€** contre 192 584.59€ en 2024.

3.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Libellés	BP 2025	Réalisés
20	Immobilisations incorporelles	200 000	
21	Immobilisations corporelles	250 055	31 315.52
23	Immobilisations en cours		
<i>Total des dépenses d'équipement</i>		450 055	31 315.52
16	Emprunts et dettes assimilées	256 604.01	256 603.19
O20	Dépenses imprévues		
<i>Total des dépenses financières</i>		256 604.01	256 603.19
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>		706 659.01	287 918.71
O40	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	86 765	86 735.05
O41	<i>Opérations patrimoniales</i>		
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		86 765	86 735.05
TOTAL		793 424.01	374 653.76
<i>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>		64 343.99	

Dépenses d'investissement 2025



3.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

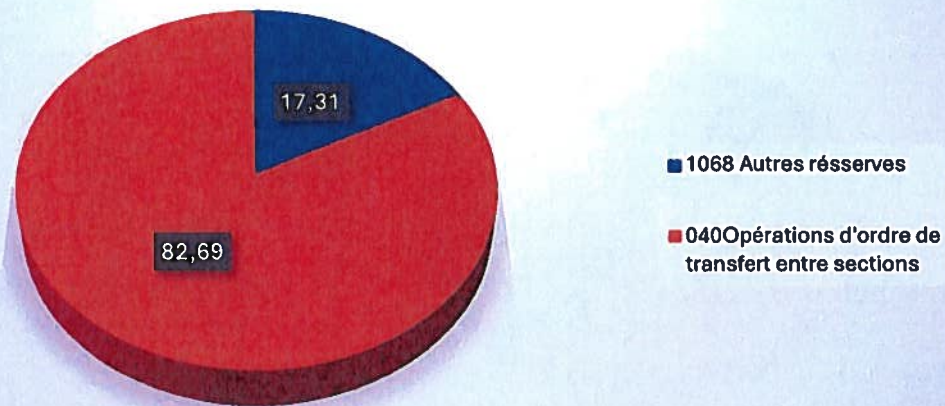
RECETTES			
Chapitres	Libellés	BP 2025	Réalisés
13	Subventions d'investissement	100 000	
16	Emprunts et dettes assimilées	373 147.01	
<i>Total des recettes d'équipement</i>		473 147.01	
1068	Autres réserves	64 343.99	64 343.99
<i>Total des recettes financières</i>		64 343.99	
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>		537 491	64 343.99
O21	Virement de la section d'exploitation	12 000	
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	308 277	307 266.70
O41	Opérations patrimoniales		
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		320 277	307 266.70
TOTAL		857 768	371 610.69
<i>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>			

17.31% (pour le total des recettes réelles d'investissement)

82.69% (pour le total des recettes d'ordre d'investissement)

100,00% (pour le total)

Recettes d'exploitation 2025



4/ COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du budget de l'assainissement non collectif fait apparaître un résultat global de

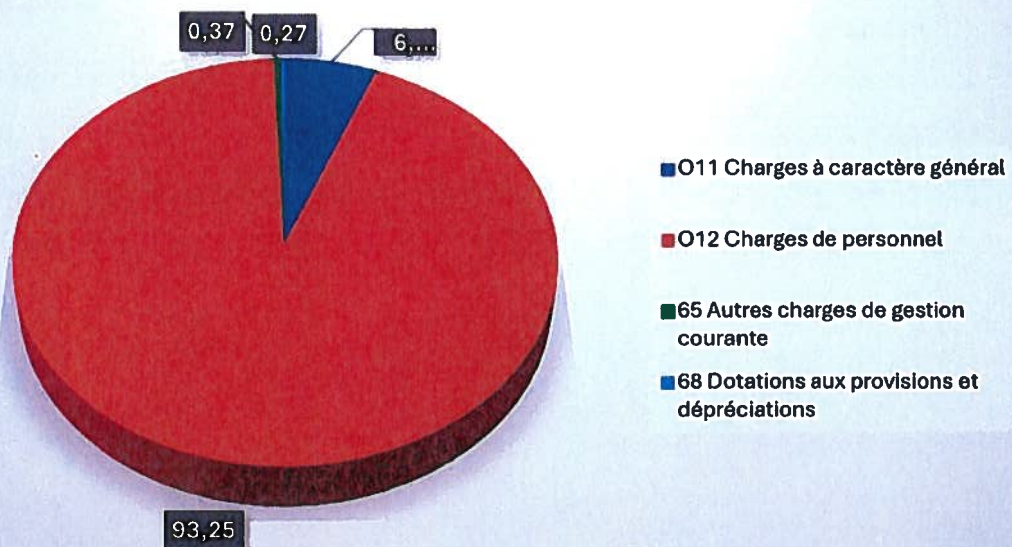
-9 305.90 euros se décomposant comme suit :

- ✓ Fonctionnement : -7 844.82 €
- ✓ Investissement : - 1 461.08 €

4.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses d'exploitation 2025

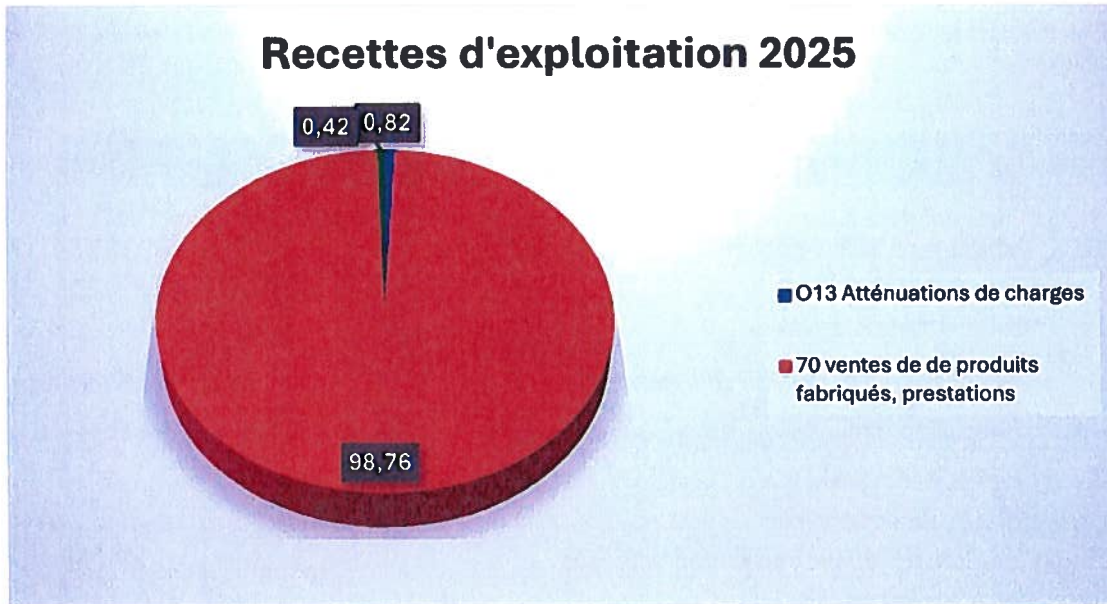


Les dépenses de fonctionnement de ce budget sont essentiellement constituées par le salaire d'un agent affecté au SPANC.

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	Réalisés	
O11	Charges à caractère général	9 244.62	3 153.63	6.11%
O12	Charges de personnel	48 670	48 124.39	93.25%
O14	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	77	195.00	0.37%
<i>Total des dépenses de gestion des services</i>		57 991.62	51 473.02	
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux provisions et dépréciations	138	137.50	0.27%
O22	Dépenses imprévues			
<i>Total des dépenses réelles d'exploitation</i>		58 129.62	51 610.52	
O23	<i>Virement à la section d'investissement</i>	1 461.08		
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>			
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>				
TOTAL		56 590.70	51 610.52	100,00%
<i>D002 Déficit d'exploitation reporté N-1</i>		2 870.30		

4.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	Réalisés	
O13	Atténuations de charges	384	384.00	0,82%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	62 000	46 057.00	98.76%
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
<i>Total des recettes de gestion des services</i>		62 384	46 441.00	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	77	195.00	0.42%
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations			
<i>Total des recettes réelles d'exploitation</i>		62 461	46 636.00	
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>			
<i>Total des recettes d'ordre d'exploitation</i>		0,00	0,00	
TOTAL		62 461	46 636.00	100,00%
<i>RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1</i>				



4.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2025, le service du SPANC a financé son logiciel au niveau de la section d'investissement, pour un montant de 2700 €.

La seule recette de la section d'investissement est constituée par l'excédent reporté

Fait à EAUZE, le 17 mars 2026.

Le Président,

Nicolas MELIET